La dénomination "Sapin de Noël du Morvan" enregistrée en IGP

La dénomination « Sapin de Noël du Morvan » est officiellement reconnue en Indication Géographique Protégée (IGP), par publication, le 31 mars 2026, du règlement d'exécution au Journal officiel de l'Union Européenne.

Camion transportant des sapins de Noël du Morvan, décembre 1958 ©Excellence Végétale

Une production locale de sapins depuis le milieu XXe siècle

Traditionnellement issue de la culture protestante (Alsace, Allemagne, Scandinavie, …), la coutume du sapin de Noël s'installe en France au milieu du XXème siècle, et particulièrement à Paris. Le Morvan disposant de liens commerciaux avec la capitale grâce aux transports fluviaux, les sylviculteurs morvandiaux profitent alors de ce nouveau marché. Le Morvan est aujourd'hui la première région productrice de sapins en France.

Un territoire et un savoir-faire adaptés à la production de sapins de grande qualité

L'aire géographique s'étend sur le massif granitique du Morvan dont les conditions pédoclimatiques contribuent à la qualité des sapins. Les sols pauvres du territoire induisent une croissance lente des arbres, contribuant à une belle densité du branchage. Le climat froid et rude du Morvan entraine une mise en dormance précoce des arbres et ainsi une meilleure résistance suite à la coupe.

IGP "Sapin de Noël du Morvan" ©Excellence Végétale

IGP "Sapin de Noël du Morvan" ©Excellence Végétale

Les qualités naturelles du « Sapin de Noël du Morvan » sont magnifiées par le savoir-faire quasi centenaire des producteurs morvandiaux. Il se caractérise notamment par des techniques de tailles tout au long de la vie des arbres, ou encore par une sélection individuelle des sapins. En outre, les producteurs ont développé un savoir-faire particulier sur la production de sapins de grande dimensions, le sapin de Noël trônant tous les ans dans la cour de l'Élysée en étant un parfait exemple.

Le « Sapin de Noël du Morvan » est présenté coupé ou en pot et issus de trois espèces : Sapin de Nordmann, Epicéa et Sapin Noble. Ses dimensions vont de 40cm à 15m de hauteur. Il répond à des exigences esthétiques précises et des dispositions comme une date minimale de coupe permettant au consommateur de disposer d'un produit de qualité.

Des pratiques favorables à l’environnement

Le cahier des charges de l’IGP se distingue par un certain nombre de dispositions en faveur de la préservation de l’environnement :

1. Obligation de certification environnementale
2. Fertilisation sur la base d’une analyse de sol et d’un plan de fumure
3. Interdiction des engrais minéraux de synthèse
4. Interdiction des traitements chimiques sur les tournières et les bandes de roulement
5. Fauche tardive

IGP "Sapin de Noël du Morvan" ©Excellence Végétale

Données économiques

17

producteurs (4 en cours d’habilitation)

800 000

Sapins par an (potentiel de production estimé)

Consulter le cahier des charges sur la fiche du produit

À propos de l'Indication géographique protégée (IGP)

L’IGP est liée à un savoir-faire. Elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d’autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Au moins une étape parmi la production, la transformation ou l’élaboration de ce produit doit avoir lieu dans l'aire géographique délimitée. L’IGP garantit au produit une protection à l’échelle nationale comme européenne. Le respect du cahier des charges de l’IGP est régulièrement contrôlé par des organismes indépendants accrédités et supervisés par l'État.

En savoir plus sur l'IGP

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/odg-reconnaissance-igp-sapin-noel-morvan*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/produit/sapin-de-noel-du-morvan-21091
2. https://www.inao.gouv.fr/igp-indication-geographique-protegee
3. https://www.inao.gouv.fr/actualites/reconnaissance